

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Ecole d'Agriculture de l'Assomption

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON, PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec
 ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Décès de Mgr Dupanloup, archevêque d'Orléans (en France) le 11 octobre dernier.—L'Eglise d'Irlande vient aussi d'éprouver la perte de Son Eminence le Cardinal Cullen.—Décès de l'Honorable M. Pierre Bachand, Trésorier de la Province de Québec.—Ce qu'a fait le clergé et les communautés religieuses pendant la terrible épidémie qui a ravagé la Louisiane et les autres Etats de l'Amérique du Sud.—L'épiscopat catholique du monde entier en 1878.

Causerie Agricole : De l'éleve et de l'entretien du poulain après le sevrage (Suite).—De l'âge où l'on peut commencer à faire travailler les poulains.—Du meilleur système d'entraînement et d'attelage.

Sujets divers : L'aménagement des forêts (Suite) : Les abus et vices d'exploitation.—Les cultivateurs canadiens ; M. P. écrivain du Journal de Québec met en regard les avantages du cultivateur avec les souffrances des artisans de nos villes.—Maladies des arbres fruitiers.—Liste des prix et noms des heureux concurrents à la dernière exposition agricole et industrielle de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska.—Moyen économique d'établir une glacière sur une ferme.

Choses et autres : Usage des camps et des écuries sur le chemin du Lac St. Jean.

Recettes : Coulage des lessives.—Moyen de faire disparaître les taches d'encre.

A nos abonnés retardataires.—Le mois de novembre est ordinairement celui que les cultivateurs choisissent pour régler leurs comptes avec le marchand. Dans ces réglemens de compte, nous prions ceux qui nous doivent pour arrérages d'abonnement à la Gazette des Campagnes de nous faire aussi notre petite part ; car, nous aussi, nous avons des comptes à payer à nos fournisseurs, et n'avons pour le faire que les seules ressources du prix d'abonnement à notre Gazette. La recette pour les annonces, comme nos lecteurs peuvent s'en convaincre, sont limitées ; nous n'avons plus l'avantage de publier les annonces des départements publics d'Ottawa et de Québec, qui pour nos Gouvernans était un moyen d'encouragement à une publication agricole dont on vante tant l'utilité, sans cependant lui fournir les moyens d'agrandissement désirables.

REVUE DE LA SEMAINE

Le 11 octobre hier, la France et l'Eglise faisaient une perte douloureuse, dans la personne de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. La nouvelle de cette mort d'un grand citoyen et d'un grand évêque a retenti dans toute l'Europe. Tous les organes de la presse française et étrangère, à peu d'exceptions, ont rendu hommages aux vertus de Mgr Dupanloup, à ses talents d'orateur et d'écrivain, au dévouement infatigable qu'il a dépensé au service de la religion, de l'ordre social et de la patrie, pendant sa vie sacerdotale et épiscopale.

Né en Savoie en 1802, Mgr Dupanloup fut ordonné prêtre en 1825 par l'archevêque de Paris ; ses talents pour la prédication et pour la direction des âmes le mirent en renom dès 1827, époque où il fut chargé de diriger le jeune duc de Bordeaux, et de catéchiser les jeunes princes d'Orléans, qui lui ont toujours gardé une affection inaltérable et lui ont confié l'éducation de leurs enfans. En 1834, il fonda les célèbres conférences de Notre Dame avec celui qui devait être plus tard le Père Lacombe.

Nommé évêque d'Orléans en 1849, il s'appliqua avec une énergie infatigable à relever partout dans son diocèse le niveau des études et à multiplier les foyers de solide instruction. Comme éducateur de la jeunesse, Mgr Dupanloup est un des grands serviteurs de la cause de l'Eglise et de la France. La plupart des clercs formés à son école, prêtres et laïques, ont fourni la plus honorable carrière dans le clergé, dans la magistrature, dans l'armée et dans l'agriculture.

Nous ajoutons et dans l'agriculture, car une des grandes pré-occupations de Mgr Dupanloup était d'arracher à l'oisiveté et au désœuvrement les jeunes gens pourvus d'un patrimoine. Il donnait à tous l'exemple d'une vie austère, frugale, toujours active et d'une simplicité toute rurale au sein des relations les plus suivies avec les sommités des classes supérieures. Il présidait toujours avec plaisir aux fêtes agricoles dans son diocèse. Il aimait souvent à rappeler aux cultivateurs ses souvenirs d'enfance au milieu de ses parents aussi cultivateurs. "Moi aussi j'ai été jardinier," leur disait-il un jour ; "Oui, et moi aussi j'ai eu pour premier berceau un petit jardin entouré

de pierres sèches, sur une de ces collines arides et sombres que vous observez d'ici à l'extrémité de votre horizon. Eh bien ! c'est là que j'ai éprouvé les premières et les plus poignantes jouissances qu'il soit donné à la nature de faire goûter à une âme, à une imagination d'enfant ou de jeune homme ! J'habite maintenant des jardins plus vastes et plus artistement plantés. Mais j'ai conservé ma prédilection pour celui-là. Je le garde précieusement dans son ancienne pauvreté d'ombre, de fleurs, de fruits !

« Quand j'ai quelques rares heures de liberté et de solitude, arrachées aux affaires publiques et aux autres travaux d'esprit, à donner à ces vagues entretiens avec moi-même, c'est dans ce jardin que je vais les passer. Oui, c'est dans cette pauvre enceinte depuis longtemps déserte, vidée par la mort, c'est dans ces allées envahies par les herbes, par la mousse et par les caillots des bordures ; c'est sous ces vieux troncs envahis de sève, mais non de souvenirs ; c'est sur ce sable mal ratissé que je cherche encore du regard les pas de ma mère, de mes sœurs, des anciens amis, des vieux serviteurs de la famille, et que je vais m'asseoir contre la clôture en face de la maison qui s'ensevelit toujours d'année en année sous le lierre, aux rayons du soleil couchant, au bourdonnement des insectes, au bruit des lézards de la vieille muraille, que je crois reconnaître comme d'anciens hôtes du jardin, et avec lesquels il me semble que je pourrais du moins encore m'entretenir.

« Eh bien ! cultivateurs, disait encore Mgr Dupanloup, ce sont ces premières joies de l'homme entrant dans la vie, ces premières habitudes, ces premiers enthousiasmes de la contemplation, ces premiers attendrissements de la vie dans ce lieu agreste et solitaire, dans ce foyer de famille aujourd'hui froid et éteint, qui m'ont donné de bonne heure pour les jardins et pour les hommes simples et intelligents qui les cultivent, cette prédilection qui me ramène si naturellement et si délicieusement à ces entretiens annuels au milieu de vous. La bêche, la serpe, le rateau, l'arrosoir, le pot de fleur seulement sur la fenêtrée du pauvre ouvrier, sont inséparables dans mon cœur, de ces souvenirs de ma jeune existence à la campagne, au milieu des travaux et des occupations d'une maison rustique et d'un modeste jardin. Vous êtes cultivateurs et horticulteurs par la main, par la science par l'étude et par la pratique ; je ne le suis que par sensibilité et par attendrissement. »

Pendant l'occupation de la ville d'Orléans, dans la cruelle invasion des Prussiens, en 1870, Mgr Dupanloup fut à la hauteur de tous les genres de courage et de dévouement. Il sauva de la mort de nombreuses victimes que les Prussiens voulaient fusiller ; il commanda le respect et l'ostime des ennemis les plus implacables et fit réduire à plus de moitié la ration imposée à la ville par le vainqueur. La municipalité d'Orléans lui rendit un hommage public pour ces actes de dévouement qui faillirent plus d'une fois lui coûter la vie, et il fut nommé député par acclamation en 1871. Dans cette assemblée, il prit une part active à la loi qui compléta celle de 1850, en donnant à l'enseignement privé le droit de l'enseignement supérieur. A propos du budget des cultes il fit justice des mensonges accrédités partout sur la situation financière du clergé comparée à ses services immenses dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral et intellectuel.

La fin de la carrière de cet illustre évêque a été marquée par deux actes qui serviront à sa gloire devant l'histoire. L'école révolutionnaire ayant essayé d'ériger le culte de Voltaire sur la ruine du culte de Jésus-Christ et de Jeanne d'Arc, l'évêque d'Orléans publia immédiatement des lettres où Voltaire se peignait par lui-même, par ses actes et ses écrits, et se montre

tel qu'il est, un des personnages les plus odieux et les plus vils de l'histoire. En même temps Mgr Dupanloup ouvrait une souscription nationale pour réédifier le monument élevé par nos pères à la libératrice de la France, détruit par les vendéens révolutionnaires, et pour enrichir les vitraux de la cathédrale d'Orléans de dix verrières représentant les exploits de l'admirable héroïne, depuis ses visions à Douvré jusqu'à son martyr sur le bûcher de Rouen.

L'appel adressé aux âmes charitables fut le chant du cygne de l'éminent prélat. Aussi les souscriptions ont-elles déjà atteint les sommes réclamées pour l'exécution du projet.

Le dernier acte de Mgr Dupanloup, qui est encore un service éminent rendu à l'Eglise, a été l'appel à tous les diocésains pour organiser régulièrement le Denier de Saint-Pierre, afin d'assurer à Notre Saint Père le Pape Léon XIII les moyens de pourvoir à tous les besoins du Saint-Siège et des œuvres immenses qui sont à sa charge dans toutes les parties du monde.

Triste coïncidence : Pendant que l'illustre défenseur de l'Eglise, Mgr Dupanloup, rendait son âme à Dieu, à quelques lieues de Grenoble, cette ville recueillait de la bouche de M. Gambetta les accusations haineuses et mensongères dont le vénérable évêque a fait tant de fois justice. Les esprits frivoles ont pu croire que le ciel abandonnait ses défenseurs pour laisser le champ libre aux ennemis de son Eglise. Un peu de réflexion suffit pour ranimer les espérances et le courage des chrétiens. L'Eglise a eu des ennemis de plus large envergure que Gambetta ; ils ont passé et l'Eglise est debout. Mgr Dupanloup n'est pas mort tout entier ; ses continuateurs ne manqueront pas à la France au jour marqué d'en haut, pour hâter la fin de l'orgie qui commence, et réconcilier le peuple désabusé avec les principes qui seuls peuvent lui assurer la paix dans l'ordre.

— Le clergé de l'Irlande vient de subir une nouvelle perte par la mort de Son Eminence le Cardinal Cullen, archevêque de Dublin, à l'âge de 75 ans, natif d'Angleterre. Il fit ses études à Rome, où il demeura trente ans ; il fut pendant plusieurs années directeur du collège Irlandais. En 1850, il fut nommé par Sa Sainteté Pie IX, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande. En 1866, Mgr Cullen fut promu au cardinalat. Son Eminence était sous tous rapports un prélat distingué.

— L'Honorable M. Pierre Bachand, Trésorier de la Province de Québec, est décédé le 3 novembre courant, après avoir subi une longue maladie.

A l'occasion de la mort du regretté M. Bachand, voici ce que nous lisons dans le *Courrier de St. Hyacinthe* :

« La ville de Saint-Hyacinthe vient de perdre un de ses principaux citoyens et la province de Québec un de ses ministres. Depuis plusieurs mois la santé de l'hon. M. Bachand était chancelante et tout faisait présager une fin prochaine. Les premiers symptômes alarmants se manifestèrent durant la session parlementaire de l'été dernier. C'est en faisant des efforts sur lui-même et en rassemblant toute l'énergie dont il était doué que l'honorable trésorier put faire son exposé financier, et il ne se releva point de la fatigue et du travail excessif qu'il s'était imposés.

« L'hon. M. Pierre Bachand est mort, dimanche matin, après avoir reçu tous les sacrements de la religion et avoir fait une mort édifiante. Il avait eu le temps de se préparer à la mort et il s'y prépara avec foi et résignation. Les fortes douleurs qu'il éprouva dans ses derniers jours lui firent même désirer d'en finir avec la vie.....

"Saint-Hyacinthe peut le compter comme un de ses citoyens les plus respectés, et les plus dévoués aux intérêts de la ville. Il fut un de ceux qui mit à exécution le projet de fonder une banque ici, et dévoua ses efforts à la faire prospérer. Il en devint le premier président et continua à l'être depuis. Son nom est aussi lié à plusieurs entreprises industrielles à Saint-Hyacinthe et il prit une part importante dans le grand mouvement manufacturier de 1873 en cette ville. Il était influent dans la localité et laisse beaucoup de regrets."

"L'hon. M. Bachand fut marié en premières noces avec Mlle. Delphine Dufort, fille de E.-B. Dufort, écuyer, et en secondes noces, avec Mlle. Marie-Louise Marchand, fille de Louis Marchand, écuyer, de Montréal. Il laisse une veuve et plusieurs enfants."

"La famille éplorée voudra bien accepter nos sentiments de condoléance sur la perte douloureuse qu'elle vient de faire."

— Les journaux de la Nouvelle-Orléans donnent les statistiques suivantes, qui nous montrent ce qu'ont fait le clergé et les communautés catholiques pendant la terrible épidémie qui a ravagé la Louisiane et les autres états du Sud :

Le diocèse de la Nouvelle-Orléans a perdu un Vicaire Général, 15 prêtres, 19 sœurs; celui de Nashville, 9 prêtres, 3 sœurs; celui de Natchez y compris Vicksburg, 6 prêtres, 5 sœurs; celui de Mobile, 1 prêtre et 1 sœur. Ce qui forme un total de 32 prêtres et 28 sœurs, tombés victimes du fléau en accomplissant des devoirs de charité et en soignant les malades. L'association catholique de secours a déjà dépensé \$86,000 sur les \$90,000 qu'elle a en mains.

— Il y a à présent 1127 évêques catholiques dans le monde. Deux seulement survivent parmi ceux créés par le Pape Léon XII: Mgr MacHale, évêque de Tuam, (Irlande), préconisé le 8 mars 1825, et Mgr d'Argendeau, belge, préconisé archevêque de Type, *in partibus infidelium*, le 2 octobre 1826.— Parmi les évêques nommés par Grégoire XVI, soixante-dix-sept sont encore vivants, et il en reste 1028 parmi ceux nommés par Pie IX. Sa Sainteté Léon XIII a déjà nommé trente évêques.— Deux-cent-cinquante-deux prélats sont sortis des rangs du clergé régulier, des ordres religieux, à savoir: neuf cardinaux, deux patriarches, quarante-sept archevêques et cent-quatre-vingt-quatorze évêques. 43 étaient Français; 28 Dominicains, 24 Bénédictins, 16 Augustiniens, 20 Capucins, 12 Oblats de Marie, 8 Carmélites et 7 Rédemptoristes. Les autres congrégations ou ordres religieux n'ont qu'un petit nombre de leurs membres évêques: mais la Société des missions étrangères de Paris compte jusqu'à 24 évêques parmi ses membres.

— Voici la liste complète des Québécois qui ont obtenu des prix à l'Exposition de Paris de 1878 :

Le département de l'éducation de Québec, grand diplôme d'honneur.

Le ministère de l'éducation de Québec, diplôme ayant la valeur d'une médaille d'or.

Le département des travaux publics, Québec: photographie des travaux publics, diplôme ayant la valeur d'une médaille d'argent.

M. J. C. Langelier, appareil de lecture, cartes, etc.; M. Montpetit, livres de lecture; MM. R. R. Dobell & Cie, bois de sciage, médaille d'argent.

MM. G. A. Lafrance, relieur; P. Genest, carte; E. Taché, cartes; l'abbé L. Provancher, bois; commission de l'agriculture et des travaux publics, modèles de navires, médaille de bronze.

MM. C. Baillargé, tableau stéréométrique; J. E. Livernois, photographies, mentions honorables.

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ÉLÈVE ET DE L'ENTRETIEN DU POULAIN APRÈS LE SEVRAGE.

L'alimentation proprement dite du poulain ne commence qu'à l'âge de six semaines, c'est-à-dire après le sevrage.

Le période pendant laquelle le jument nourrit son poulain est une vraie gestation externe; car pendant cette période le poulain a vécu aux dépens du lait de sa mère. Il a, en outre, pendant ce temps, appris à se nourrir de substances végétales, qui plus tard doivent former la base de sa nourriture.

Après le sevrage, pour remplacer le lait de la mère, le poulain a besoin d'une nourriture substantielle et abondante. En été on lui donnera des fourrages verts au râtelier ou à la pâture, et en outre une ration d'avoine pour remplacer le lait de la mère. On commencera par lui donner, tant qu'il mange du vert, trois livres d'avoine par jour; lorsqu'il sera mis au sec, on lui donnera en outre une livre de barbotage composé de parties égales de farine d'orge ou de seigle et de son; dix livres de son, six livres de foin, de paille à volonté. On peut aussi mélanger la livre de mélange de farine et de son à une certaine quantité de paille hachée qu'on mouille avec de l'eau et qu'on laisse tremper pendant quelque temps pour former ainsi une mâche très avantageuse pour donner du ventre au poulain.

Si l'on veut obtenir un cheval grand, fort et vigoureux, c'est surtout la première année que l'on doit nourrir le poulain, et lui donner une nourriture choisie.

C'est donc pendant la première année surtout qu'il faut au poulain la ration proportionnellement la plus forte, capable de fournir en même temps à son entretien et au développement de ses organes. De l'alimentation dans le jeune âge dépend tout l'avenir du poulain.

Qu'on se garde bien d'épouser les croyances de quelques éleveurs peu éclairés, qui se figurent que parce que le poulain ne travaille pas, il n'a besoin que du strict nécessaire pour s'entretenir la vie. Avec de telles idées, on n'élèvera que des chevaux sans force, sans taille et sans valeur. La nourriture distribuée en abondance et avec discernement dans le jeune âge rapportera bien son intérêt par le développement précoce, et les belles formes du jeune poulain.

Il est un fait d'observation auquel on doit bien faire attention, surtout lorsque dans la reproduction on y introduit une race étrangère: c'est que les poulains croisés anglais ont besoin de beaucoup plus de nourriture pour bien s'entretenir, que les poulains de labour.

Il est très-avantageux de ne pas lier les poulains la première année; on les laisse courir en liberté seuls ou à plusieurs réunis dans une petite écurie. On fera attention, dans ce cas, qu'ils soient tous de même force, et qu'il n'y ait pas parmi eux de poulain à caractère méchant, ruant et mordant sur les autres. Un tel poulain devrait être tout de suite séparé de ses compagnons auxquels il ne laisserait pas de repos, et qu'il pourrait tarer par suite des coups de pied qu'il leur lancerait. Il faut qu'ils soient de même force, afin que l'un ne mange pas plus que l'autre.

Si l'on remarquait que l'un des poulains vient à maigrir, on fera attention si sa ration n'est pas en partie mangée par un de

ses compagnons, et dans ce cas on doit le placer seul ou bien faire lier les poulains pendant qu'ils mangent leur ration d'avoine, de manière que l'un ne puisse s'emparer de la ration de l'autre.

Quand les poulains sont élevés à l'écurie il est bon de les laisser courir de temps en temps dans la cour de la ferme, l'exercice qu'ils s'y donnent est très-favorable à leur développement.

C'est ordinairement vers l'âge d'un an et un an et demi que l'on fait subir au poulain l'opération de la castration. Il n'y a pas d'âge fixe pour cette opération ; on la pratique au printemps ou à l'automne. Il serait à désirer, dans l'intérêt de la reproduction que l'on ne fit pas châtrer trop jeunes les poulains de bonne origine et de quelque mérite, car très-souvent ce n'est qu'à deux ou trois ans qu'un poulain acquiert ses belles formes.

A la seconde année de son existence, si on a de bonnes prairies sèches à sa disposition, il est économique et avantageux pour le développement du poulain de l'y envoyer pendant toute la saison de pâture, c'est-à-dire jusqu'aux premiers froids, et tant que l'herbe est abondante. Si l'herbe est succulente et de bonne qualité, généralement les poulains de labours peuvent parfaitement s'y entretenir et se développer avec l'herbe seule. Si les prairies étaient basses et humides, l'herbe acide, et que le poulain ne s'y entretiendrait pas convenablement, il serait bon de lui donner journellement une ration d'avoine, pour corriger les effets relâchants de cette herbe sèche acide.

Si on habite une localité où les prairies sont rares, le poulain est élevé à l'écurie. S'il est soumis au régime du sec on lui donnera au moins six livres d'avoine par jour, ou bien quatre livres d'avoine et une livre et demi d'un mélange de farine de seigle et de son uni à de la paille hachée pour former une mâche ; huit livres de foin et paille à volonté.

Il est bon, comme nous l'avons déjà dit, que le poulain ait toujours de la paille dans son râtelier afin qu'il puisse s'y amuser à manger ce qu'il y a de bon, le reste servira de litière.

Le jeune cheval qui n'a rien à faire dans son écurie est exposé à contracter des mauvaises habitudes ; il est joueur, va mordre dans les crèches, les râteliers ; en lui donnant souvent de la paille dans son râtelier, il aura de quoi passer son temps, et ne sera pas si souvent exposé à devenir tiqueur.

En été, quelques éleveurs nourrissent leurs poulains à l'écurie au moyen de trèfle ou de fourrages verts ; si ceux-ci sont de bonne qualité, et donnés en quantité suffisante, ils peuvent suffire seuls à leur entretien et à leur développement.

DE L'ÂGE OU L'ON PEUT COMMENCER A FAIRE TRAVAILLER LES POULAINS.

Quelques cultivateurs ont l'habitude de faire travailler le poulain à l'âge de dix-huit mois, on les emploie déjà aux travaux du labour qui s'exécute après la moisson. Cette habitude est des plus déplorables et des plus funestes pour l'avenir et le développement du poulain ; joignez à cela que souvent le poulain a été nourri avec parcimonie, et vous aurez deux grandes causes de dégénération de notre race chevaline indigène.

On ne doit jamais laisser travailler le poulain avant deux ans révolus, à moins qu'il ne soit d'un développement très-précoce et extraordinaire, et qu'il n'ait été fortement poussé ou nourri. Le poulain à dix-huit mois est encore un enfant incapable

de résister à un travail qui demande quelqu'emploi de forces ; il se fatigue outre mesure, maigrit, la nourriture qu'il prend suffit à peine pour compenser les pertes qu'il fait par le travail, et dès lors il se trouve arrêté dans sa croissance.

Pour bien faire, ce n'est généralement qu'à deux ans et demi, si le poulain est bien développé, ou à trois ans, s'il est moins fort, qu'on devrait commencer à le faire travailler. On aurait de cette façon, à l'âge de cinq ans, des chevaux bien développés, exempts de beaucoup de tares produites par le travail prématuré, et propres alors aux services les plus rudes.

Dans sa troisième année, la ration du poulain ne peut être que peu de chose de plus que pendant la deuxième, la croissance n'étant pas si forte. On lui donnera une ration approximative de six livres d'avoine, et de huit livres de foin, de la paille à volonté. On peut aussi diminuer la ration d'avoine, par exemple de deux livres, et la remplacer par trois livres d'un mélange de farine de seigle ou d'orge et de son qu'on mêle avec de la paille hachée pour former une mâche.

Si à deux ans résolu le poulain n'est pas encore assez développé pour être employé au travail, il est très-utile de le remettre encore en prairie pendant une saison jusqu'aux travaux de l'automne.

Dans la quatrième et cinquième année, la ration sera à peu de chose près la même, on l'augmentera d'après le travail auquel le poulain sera soumis. Avant l'âge de cinq ans, on emploie le poulain qu'au travail de labour ; après cinq ans, quand il a toutes ses dents, il est cheval fait et on peut l'employer alors pour le charriage de fortes charges et pour tous les forts travaux en général.

Quand on veut commencer à faire travailler un jeune cheval, on doit d'abord l'habituer au harnachement ; on lui mettra le collier, on y fixera les traits que l'on croise sur le dos afin qu'ils ne traînent pas à terre, et on le promènera ainsi dans la cour de la ferme pendant quelques jours.

Si un jeune cheval était difficile pour ouvrir la bouche quand on lui présente le mors de la bride, on devrait appuyer le pouce de la main qui tient la bride près du mors sur la barbe de la bouche afin qu'il l'ouvre plus facilement ; on passe alors avec douceur les oreilles du poulain entre le frontal et le dessus de la tête de la bride.

Quand le poulain est habitué au harnachement, le meilleur système pour l'habituer à l'attelage est de l'atteler à un chariot au timon, à côté d'un vieux cheval, bien tranquille ; on le fait conduire par la bride pendant qu'on le met en marche.

On peut aussi l'atteler à la herse ou à la charrue à côté d'un cheval tranquille et sage sur lequel on lui donnera toujours une certaine avance pour ménager ses forces. On peut au commencement le faire conduire à la bride par un aide. On lui donnera un conducteur qui le traite avec douceur, et n'exigera pas de lui des efforts de traction disproportionnés à ses forces. Le chariot à timon est préférable pour atteler les jeunes chevaux à la charrue. Dans le chariot la traction est plus douce, plus uniforme. A côté d'un vieux cheval sage on peut en placer un jeune.

DU MEILLEUR SYSTÈME D'ENHARNACHEMENT ET D'ATTELAGE.

Quelque soit la forme des harnais dont on se sert pour l'attelage des chevaux de travail, forme qui varie d'après certaines

localités, il faut que toutes les pièces qui les constituent réunissent la solidité à la légèreté et à la simplicité, et qu'elles s'adaptent au corps de l'animal. On évitera les dimensions trop vastes qui gênent par leur poids.

Les harnais pour les chevaux de travail se composent des pièces suivantes :

La bride, le collier ou la bricole, la sellette, la dossière, la sous-ventrière, les traits, le surdos, la ventrelle et l'avaloir. Il est inutile de donner ici la description de toutes ces pièces, le collier et la sellette méritent tout particulièrement de fixer l'attention.

La sellette doit être adaptée à la forme du dos du cheval, bien rembourrée, de manière qu'elle ne puisse blesser le garrot ni la crête du dos. Il faut qu'elle soit en même temps solide et légère. Elle a pour effet de protéger le dos du contact et des frottements de la dossière par laquelle l'animal supporte les brancards et le poids de la voiture. Elle est fixée sur le dos à l'aide d'une sangle à bouche, que l'on serre sous le ventre.

La sous-ventrière maintient les brancards et les empêche de se relever.

Le collier est la partie sur laquelle se concentrent tous les efforts de traction. Il se compose de deux parties principales : le coussin sur lequel le cheval prend son appui et les attelles en bois où se fixe le point d'attache des traits. Le coussin du collier doit être bien adapté à l'encolure ; il doit offrir à l'épaule une surface suffisante et d'autant plus large que celle-ci est plus développée et que l'effet doit être plus considérable. Il doit être bien rembourré ; pour être bien ajusté, il doit uniformément reposer sur l'épaule, en laissant la pointe libre ; on doit pouvoir passer la main entre la partie inférieure et le poitrail. Trop court il peut blesser le cou et la base de l'encolure, gêner la respiration et la circulation du sang ; trop long il peut léser le garrot et la pointe des épaules ; trop large, il vacille et blesse le cheval par le frottement continu exercé sur la peau. Pour que le collier repose uniformément sur l'épaule, il faut que, d'après l'obliquité plus ou moins grande de celle-ci, l'attelle soit fixée plus ou moins haut au collier.

A un collier destiné à être porté par un cheval à épaule très-oblique, l'attelle sera fixée assez haut pour que le collier bascule en arrière et s'ajuste ainsi bien contre l'épaule ; pour un cheval à l'épaule plus droite, l'attelle sera fixée plus bas.

Le collier est entièrement fermé ou coupé à sa partie inférieure, pouvant ainsi s'ouvrir pour laisser passer le cou du cheval. L'emploi du collier coupé est préférable à cause de la facilité avec laquelle on le met sans devoir le passer au-dessus de la tête. Il est surtout avantageux pour les jeunes chevaux et ceux qui ont la tête très-développée.

La bricole ou collier à poitrail remplace quelquefois le collier pour les chevaux qui sont blessés, ou qui n'ont à faire que des tractions légères. Elle se compose d'une bande de cuir très-solide qui ceint le poitrail.

Il faut que dans une ferme on fasse grande attention à l'entretien des harnais ; ils doivent être tenus en bon état de réparation, être nettoyés, lavés et graissés de temps en temps à l'huile de foie de morue ou de pied-de-bœuf.

Il faut aussi que les harnais soient suspendus dans un endroit sec, dans l'écurie, ou, ce qui vaut mieux, dans un appartement

exprès, près de l'écurie. Il faut beaucoup d'ordre dans le placement des harnais ; il faut que toutes les pièces du harnais du même cheval se trouvent réunies les unes à côté des autres, pour ne pas mettre à l'un une pièce de harnais de l'autre. La croupière est ordinairement fixée au collier.

Avant de se mettre en marche avec un attelage, le conducteur doit examiner si les diverses pièces du harnachement de ses chevaux sont bien fixées, et régulières. Au moment du départ, il avertira les chevaux par un appel de langue ; jamais il ne doit frapper pour les faire avancer avant de les avoir avertis en les excitant de la bouche. Le conducteur d'un cheval doit être sobre du fouet ; il agira plus par geste que par coups ; il évitera de toucher de la main du fouet soit la croupe, soit les fesses du cheval, de crainte de le faire ruer ; il touchera le plus convenablement l'épaule ou les jambes au besoin.

L'aménagement des forêts.

DES ABUS ET VICES D'EXPLOITATION (Suite).

Mais nos forêts se déplacent rapidement, et leurs produits se sacrifient. De sorte que le pays et l'exploitant souffrent perte dans le même moment. Il est urgent que les gouvernements interviennent. Vont-ils le faire ? et peuvent-ils le faire sans injustice ?

Naturellement, le premier résultat de toute diminution de la production des bois, quant au gouvernement, serait une diminution correspondante de sa recette domaniale. Je dis recette et non pas revenu, parce que ce dernier mot aurait ici quelque chose de décevant. Revenu porte dans l'esprit l'idée de fruits, de profit qu'on retire annuellement d'un fond d'un bien quelconque. Dans le présent cas, il n'y a rien de tel. Ce n'est pas le profit, le produit annuel de la forêt que nous dissipons, mais la forêt elle-même ; non plus l'intérêt, mais le capital.

On dira que, sans l'important appoint des coupes, il eût été impossible d'encourager autant qu'on l'a fait la création des chemins de fer. Une voie ferrée est infiniment favorable à la prospérité d'un jeune pays, à la condition, toutefois, que la question majeure de l'utilité générale prédomine dans le choix de son tracé et que sa construction n'exige point des sacrifices au-dessus des forces de la communauté ; car, tout en cherchant des avantages matériels, si grands qu'ils soient, il ne faut jamais détourner trop sa vue de ce qu'il en coûterait pour les obtenir. Or, nous avons sacrifié jusqu'ici nos forêts pour nos chemins de fer.

En ce qui concerne le pouvoir d'imposer des règles à une industrie, il est rare qu'un gouvernement puisse l'exercer dans sa plénitude sans être accusé d'entreprendre sur la liberté industrielle et commerciale. Au droit de restreindre l'exploitation forestière dans l'intérêt de l'industrie elle-même, il est à remarquer que nos gouvernements provinciaux joignent un autre droit, celui de parties intéressées à titre de propriétaires et de vendeurs des bois sur pied.

Je ne conseille nullement de forcer les droits acquis, d'enfreindre les conventions existantes ; mais je voudrais que toute administration exerçât, sur de bons motifs, et avec justice, son contrôle dans l'étendue de son propre domaine, aux véritables occasions. Une pareille occasion, si je ne me trompe, s'offre tous les ans aux gouvernements provinciaux. Seulement, celui de Québec est dans une position exceptionnelle : à sage intention, — puisqu'il voulait porter les concessionnaires de coupes à exploiter avec économie — il s'est engagé, il y a quelques années, à continuer les licences jusqu'au mois d'avril 1889, en se réservant la faculté de modifier le tarif des droits de coupe, une fois pendant cette durée, savoir : le 1er septembre 1878, — l'automne prochain.

Le conseil fédéral d'agriculture m'a prié "de proposer les mesures pour assurer l'aménagement méthodique des régions forestières, de manière que la quantité annuelle des coupes soit compensée par l'accroissement annuelle des bois."

Mon devoir, clairement marqué, est donc de proposer des mesures pour cet objet, quand même l'examen et l'adoption de ces moyens n'entreient pas toujours dans le cercle d'action du gouvernement fédéral. Malheureusement les choses sont compliquées par le fait qu'il n'y a pas, dans la confédération canadienne, deux points de vue où elles puissent se considérer absolument du même point de vue, à cause de la différence des conditions financières.

Si, cependant, l'on veut conserver les forêts, la nécessité d'appliquer un remède efficace est partout urgente : il faut réduire et régulariser les exploitations. Le revenu des terres domaniales décroîtra sans doute ; au moins en deviendra-t-il un véritable, soutenu et perpétuel.

Ainsi donc, les gouvernements provinciaux peuvent beaucoup pour la répression de l'excès de production, et, par suite, pour le relèvement de nos produits sur le marché des bois et la conservation de nos ressources.

Les opinions se partageront sur le mode d'action à adopter, comme sur le pouvoir des gouvernements. Si ces derniers ont la faculté de changer le taux des droits, ils ont par là l'occasion d'agir efficacement, sans sortir des bornes de leur autorité, puisque cette faculté leur permet d'imposer aux exploitants, s'il y a nécessité, de justes restrictions pour préserver nos forêts de la destruction.

Je proposerais d'assigner à l'exploitant un maximum de coupe de tant de mille pieds par mille carré peuplé de bois, dans ses limites. Que l'on me comprenne bien ; il ne serait point tenu de réaliser cette quantité de produits sur chaque contenance d'un mille carré, mais je veux dire qu'il ne pourrait pas extraire sur la surface entière de son exploitation, plus d'un certain nombre de pieds de matériel par mille carré. Au surplus, le choix d'un régime, quel qu'il soit, exigera une étude approfondie de l'économie forestière.

À l'égard de cette répression d'une production de bois devenue exagérée, il serait intéressant d'étudier le plan que des hommes prudents ont proposé aux exploitants des gîtes houillers de la Pennsylvanie pour restreindre la production du charbon. Tout le projet est exposé dans l'*Engineering & Mining Journal*, de New-York, numéro du 15 décembre 1877. Quoiqu'il s'agisse d'une autre nature de richesse, on y rencontrera d'utiles indications et plus d'un conseil profitable.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, persuadé que les gouvernements provinciaux en ont toute l'importance ; ce qui me fait espérer qu'ils trouveront les moyens de sauvegarder l'intérêt public et en même temps de remettre le commerce de bois dans de bonnes conditions.

H. G. JOLY.

(A suivre)

Les Cultivateurs Canadiens.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* les réflexions suivantes sur le cultivateur et l'artisan de nos villes. M. l'écrivain de ce journal met en regard les avantages de l'un et les souffrances de l'autre. On ne peut trop écrire sur ce sujet, et nous invitons nos lecteurs à faire lire ces lignes par leurs enfants qui le plus souvent n'ont aucun souci pour l'agriculture.

Le cultivateur voit d'un œil d'envie le salaire de celui qui est employé dans un bureau. Il s'imagine que cela excède de beaucoup ce que lui donne sa terre. Il estime en moins ses profits pour s'éblouir devant la somme ronde que reçoit celui qui vit à même un salaire. Le dégoût pour les travaux agricoles est pour beaucoup dans cette fausse manière d'apprécier les choses. Un certain nombre de cultivateurs ne s'occupent aux travaux des champs, que parce qu'ils ne trouvent pas d'autre travail à faire. C'est bien là abaisser le niveau du noble art de l'agriculture.

À bien juger les choses, il n'y a pourtant pas de genre d'affaires où un homme puisse vivre aussi heureux que dans l'agriculture, et qui lui assure avec plus de sécurité le fruit de son travail.

Les profits du cultivateur se trouvent dans les améliorations

qu'il fait subir à sa propriété, dans les défrichements, les nouveaux bâtiments, ses instruments aratoires, dans l'amélioration de ses animaux.

La plupart d'entre eux n'ont pas d'idée de ce que leur coûte la vie. Ils oublient de mettre en compte le lard, les volailles, le mouton, le beurre, la farine, les légumes, le lait, les étoffes pour se vêtir, le bois de chauffage, etc. Tout cela, c'est sa terre qui le lui donne ; tout cela, si c'était mis en ligne de compte, équivaldrait bien au plus fort salaire.

L'homme à salaire ne compte que sur ses efforts individuels pour vivre. Il ne peut rien se procurer des choses nécessaires à la vie, que l'argent à la main. S'il vient à mourir, sa famille se trouve sans soutien ; si le cultivateur meurt, sa terre est là pour continuer à pourvoir aux besoins de la famille.

Le cultivateur est indépendant, chez lui. Il ne craint pas que ce soit elle qui le mette à la porte. L'homme à salaire peut être déplacé tous les jours, malgré ses efforts pour bien remplir son devoir. Il en est de même pour l'homme de commerce ; il entrevoit souvent la banqueroute, avec sa hideuse face ; trop heureux quand elle n'entre pas chez lui.

On voit souvent le cultivateur négliger les travaux de sa terre, pour venir travailler à la journée, à la ville ; il s'imagine qu'il va se trouver beaucoup mieux. Lui, si indépendant chez lui, se trouve soumis à des maîtres, à qui il lui faut obéir de la manière la plus servile. Ce n'est plus l'homme qui est le maître chez lui, qui travaille quand cela lui plaît, c'est l'esclave qui est assujéti à un nombre d'heures de travail fixe par jour, et qui n'est pas libre de laisser ce travail pendant un seul instant.

Un peu plus d'amour de son état lui ôterait l'idée de s'occuper d'autre chose que de la culture de sa terre, lui ferait faire des efforts pour améliorer son mode de culture, engraisser sa terre, y détruire les mauvaises herbes de qu'il les voit poindre, se procurer des instruments aratoires perfectionnés, qui réduiraient de beaucoup ses travaux, et tout cela lui ôterait toute idée de désertir son champ pour venir chercher fortune en ville. Il s'apercevrait alors que son sort est plutôt à envier qu'à dédaigner.

Maladies des arbres fruitiers.

Écorce gercée.—Suite d'un froid rigoureux ou de vieillesse. Gratter l'écorce jusqu'au vif ; enduire l'arbre d'un lait de chaux, boucher les plaies avec de l'onguent de St. Pierre (mélange de terre glaise, 1/3, avec de la bouse de vache, 2/3). Si l'arbre est vigoureux, pratiquer, depuis les branches jusqu'au collet, une ou deux incisions sur la longueur du tronc (non sur toute la longueur).

Épuisement.—Il vient de la vieillesse, d'une fertilité trop grande, du mauvais sol, etc. ; la mousse sur l'écorce, des places brûlées sur l'écorce, extrémités des jeunes branches noircies en sont les indices. Il faut nettoyer l'arbre, le laver, couvrir ses plaies d'onguent ; enlever du terrain autour, y mettre du bon fumier, mêler de bonne terre, nettoyer les racines si elles sont gâtées.

Le brûle.—Maladie dangereuse ; se voit à l'écorce rougeâtre, brune, ridée et gercée. Souvent suite de plaies faites par les animaux ou les ouvriers, et qu'on a négligé de couvrir d'onguent. Il faut cicatrifier profondément et appliquer l'onguent.

Une règle générale.—Toute blessure doit être aussitôt cicatrifiée jusqu'au vif et couverte d'onguent. Si l'on casse des branches, il faut les couper près du tronc s'il y a beaucoup de sève, ou plus longues et toujours couvrir d'onguent. Si l'application tombe avant guérison, on la renouvelle.

Chancre.—Dangereuse. Vient des mêmes causes que le brûle, au tronc et aux branches. Sur l'écorce croissent des tumeurs qui gonflent, s'ouvrent et laissent couler une substance visqueuse qui couvre bientôt toute la branche. Il faut couper, nettoyer et couvrir d'onguent.

La gomme.—Cette maladie est pour les arbres à noyau ce que le brûle et le chancre sont pour les autres fruits. Elle vient d'une surabondance de sève, d'un terrain trop gras, ou d'un sol impropre à l'arbre, d'un coup ou d'une blessure, ou de la piqûre d'insectes. L'écorce a une couleur plus foncée, elle se

gonfle, perç, et la gomme s'échappe. Il faut un prompt remède : bassiner et mouiller la gomme pour la ramollir, puis enlever l'écorce, y mettre de la cendre de bois et recouvrir d'onguent. **À défaut d'onguent, on peut frotter les plaies avec des feuilles d'oseille et les priver ensuite d'air et d'humidité. Ce moyen peut être employé pour tous les arbres.**

La jaunisse.—Attaque surtout le poirier.—Vient d'un sol épuisé ou peu profond, ou de racines endommagées par le ver blanc ou les souris, souvent par une grande sécheresse. Il faut changer le terrain ou l'engraisser avec du purin de vache, puis arroser après un quart d'heure. Si les racines sont endommagées, on retranche la partie attaquée. L'effet de la sécheresse est combattu par de copieux arrosages.

Le miellat.—Matière visqueuse et gluante qui altère les jeunes rameaux et arrête la circulation de la sève. Cette maladie, souvent mortelle, se déclare au printemps quand la sève est en pleine activité, et qu'après un jour très chaud et sec vient une nuit froide et humide, ou un brouillard. Les jeunes pommiers y sont sujets. Cette maladie entraîne les pucerons. On la guérit en baignant légèrement avant le soleil levé.

La galle.—Se déclare au printemps sur quelques poiriers délicats, greffés sur cognassier. Attaque l'épiderme à la base des rameaux; des protubérances croissent, s'ouvrent et se détachent. Ces protubérances, plus fortes, se manifestent les années suivantes, et, au bout de trois ans, le rameau est perdu. Comme remède, on passe un lait de chaux sur la charpente de l'arbre, on enlève l'écorce jusqu'au vif, et on recouvre la plaie d'onguent de St.-Fiacre.

Écaillage de l'écorce.—Se guérit facilement par des incisions longitudinales et en enlevant l'écorce écaillée. On y passe ensuite un lait de chaux qui détruit les insectes.

La teigne.—C'est une mousse fine, verdâtre, qui bouche les pores et arrête la végétation. Vient d'un sol maigre et humide et trop ombragé. Après une pluie, on brosse l'arbre, et après on l'enduit d'un lait de chaux.

Il faut préserver les arbres de l'air trop humide, et y faire de l'espace et du jour. C'est un soin nécessaire à toutes les espèces.

Société d'agriculture de Kamouraska.

Liste des prix accordés à la dernière exposition agricole et industrielle de cette société d'agriculture, le 3 octobre dernier :

- Étalons de 4 à 12 ans.**—1er prix, Maurice Boisé; 2me, Gaspar Robichaud; 3me, Philippe Joubert.
- Meilleure jument poulinière.**—1er prix, Chs. Letellier, Sr.; 2me, Alexis Richard; 3me, Charles Ouellet.
- Poulains de 8 ans.**—Prix, Philippe Hudon.
- Poulains de 2 ans.**—1er prix, Philippe Joubert; 2me, Louis Desjardins; 3me, Hubert Pelletier Sr.
- Poulains de lait.**—1er prix, Frs. Landry; 2me, Gaspar Robichaud; 3me, Chs. Letellier Sr.
- Pouliches de 3 ans.**—1er prix, Alphée Lévêque; 2me, Gaspar Robichaud; 3me, Hypolite Paradis.
- Pouliches de 2 ans.**—1er prix, Frs. Landry; 2me, Syfroid Dumont; 3me, Vincelas Taché.
- Pouliches de 1 an.**—1er prix, Hypolite Paradis; 2me, Révd Frs. X. Bégin.
- Poulains de 1 an.**—1er prix, Cyprien Dionne; 2me, Hyp. Paradis.

BÊTES A CORNES.—Race Canadienne.

- Taureaux de 3 ans et au-dessus.**—1er prix, Hubert Pelletier; 2me, Louis Desjardins; 3me, Laurent Michaud.
- Taureaux de 2 à 3 ans.**—1er prix, Abdon Langlais; 3me, Hubert Pelletier; 3me, Thomas Lévêque.
- Vaches 3 ans et au-dessus.**—1er prix, Vincelas Taché; 2me, Laurent Michaud; 3me, Abdon Langlais.
- Génisses de 2 ans.**—1er prix, Laurent Michaud; 2me, Louis Desjardins; 3me, Cyprien Dionne.
- Génisses de 1 an.**—1er prix, Alfred Marquis; 2me, François Landry; 3me, Cyprien Dionne.

- Taureaux de 1 an.**—1er prix, Claude Caron; 2me, Hubert Pelletier; 3me, Prudent Picard.
- Veaux de lait.**—1er prix, Thomas Richard; 2me, Syfroid Dumont; 3me, Laurent Michaud.

Races Etrangères.

- Taureaux de 3 ans et au-dessus.**—1er prix, Eusèbe Gagnon; 2me, J. Bte. Richard; 3me, Hubert Pelletier.
- Taureaux de 2 à 3 ans.**—1er prix, Hon. E. Dionne; 2me, Georges Richard; 3me, Hypolite Paradis.
- Vaches de 3 ans et au-dessus.**—1er prix, Hypolite Paradis; 2me, Vincelas Taché.
- Génisses de 2 ans.**—1er prix, Didier Paradis; 2me, Auguste Casgrain; 3me, Hypolite Paradis.
- Génisses de 1 an.**—1er prix, Chs. Letellier, Jr.; 2me, Hypolite Paradis; 3me, Cyprien Dionne.
- Taureaux de 1 an.**—1er prix, Collège Ste. Anne; 2me, Hypolite Paradis; 3me, Aug. Casgrain.
- Veaux de lait.**—1er prix, Frs. Landry; 5me, Hypolite Paradis; 3me, L'Hon. E. Dionne.
- Verrats de 1 an et au-dessus.**—1er prix, Aug. Casgrain; 2me, Chs. Ouellet; 3me, Hubert Pelletier Jr.
- Truies avec portée.**—1er prix, Hubert Pelletier; 2me, Chs. Letellier Jr.; 3me, Eusèbe Gagnon.
- Béliers.**—1er prix, Hyp. Paradis, Jr.; 2me, Cyrille Livoie; 3me, Hyp. Paradis, Sr.
- Brebis.**—1er prix, Hyp. Paradis, Sr.; 2me, Révd. Frs. Bégin; 3me, Hyp. Paradis, Jr.
- Agneaux.**—Hyp. Paradis, Sr.; 2me, Louis Desjardins; 3me, Révd. Frs. Bégin.

- Meilleur tinette de beurre pas moins de 50 lbs.**—1er prix, Alfred Marquis; 2me, Marcel Michaud; 3me, Laurent Michaud.
- Graine de mil (récolte 1878) 1 minot.**—1er prix, Georges Richard; 2me, Alexis Richard; 3me, Cyriac Lavoie.
- Plus beau blé (3 minots, récolte, 1878).**—1er prix, Alphée Lévêque; 2me, Vincelas Taché; 3me, Alexis Richard.
- Plus beau seigle (3 minots, récolte 1878)**—1er prix, Cyprien Dionne; 2me, Hubert Pelletier, Jr.; 3me, Hubert Pelletier, Sr.
- Plus beau pois (minots, récolte 1878).**—1er prix, Laurent Michaud; 2me, Eusèbe Gagnon; 3me, Louis Desjardins.
- Plus belle avoine (3 minots, récolte 1878).**—1er prix, Alexis Richard; 2me, Abdon Langlais; 3me, Cyprien Dionne.
- Plus belle orge (3 minots, récolte 1878).**—1er prix, Thadée Beaujeu; 2me, Vincelas Taché; 3me, Hubert Pelletier.
- Plus belle étoffe croisée, foulée (6 aulnes).**—1er prix, Laurent Michaud; 2me, J. Bte. Moreau; 3me, Louis Desjardins.
- Petite étoffe, pure laine (6 aulnes)**—1er prix, Joseph Dancause; 2me, Laurent Michaud; 3me, J. Bte. Moreau.
- Fanelle pure laine (6 aulnes)**—1er prix, Joseph Dancause; 2me, Alfred Marquis; 3me, Thadée Beaujeu.
- Belle toile (6 aulnes).**—1er prix, Alfred Marquis.
- Meilleur couvre pied (coton ou laine).**—1er prix, Cyriac Lavoie; 3me, Alfred Marquis.
- La meilleure paire de couvertes**—1er prix, Joseph Dionne; 2me, Hubert Pelletier; 3me, Cyrille Livoie.
- Bas de laine pas moins de 3 paires**—1er prix, Joseph Dancause; 2me, Alfred Marquis; 3me, Cyprien Dionne.
- Plus beau châle en laine.**—1er prix, Joseph Dancause; 2me, Joseph Dionne.
- Belle petite étoffe légère pour hommes**—1er prix, Joseph Dancause; 2me, Thadée Beaujeu; 3me, Abdon Langlais.

Construction d'une glacière.

Aujourd'hui, la plupart des grandes villes ont des établissements publics où l'on conserve la glace et où on la vend durant l'été. Il n'en est pas de même dans les campagnes, où les glacières sont des objets de luxe encore bien peu répandus. Et cependant rien n'est plus facile à exécuter qu'une glacière, et dans beaucoup de circonstances sa construction est une dépense peu importante. La glace n'est pas seulement une substance extrêmement

agréable pendant les chaleurs de l'été, elle fait partie de l'hygiène. Le médecin et même la chirurgie moderne en font un fréquent usage, et souvent elle lui rend les plus précieux services; dans l'économie usuelle, elle est employée comme mode de conservation des aliments; aussi croyons-nous devoir indiquer aux cultivateurs les moyens les plus économiques pour la construction d'une glacière.

On choisit dans le jardin un coin très-ombragé par d'épaisses et hautes plantations, le plus abrité possible contre les rayons du soleil.

En cet endroit on creuse une fosse d'un diamètre plus ou moins grand: on peut prendre, par exemple, 9 ou 12 pieds; on donne à cette fosse une profondeur de 3½ pieds, on fait jeter la terre retirée de ce trou tout autour pour s'en servir plus tard. Au milieu de cette fosse, très-régulièrement faite, on pratiquera un trou de 3 pieds de diamètre sur trois pieds de profondeur. Ce trou servira à l'écoulement des eaux que produira infailliblement la fonte des glaces déposées dans la grande fosse, au fond de laquelle on déposera un lit de fagots d'épines. C'est sur ce lit qu'on emmagasinerà la glace.

La fausse sera couverte d'une charpente légère en forme de hutte, composée de poutres partant du bas circulairement et se réunissant au sommet. Sur cette charpente on établira une très-épaisse couverture de chaume ou de roseaux, en ménageant au milieu, à l'exposition du nord, une porte qui donnera accès à la glacière. Au-devant de cette porte on devra construire une petite pièce qui servira d'antichambre. Cette pièce devra avoir 3 pieds de largeur sur 6 pieds de longueur, sera fermée par une porte recouverte d'un fort paillason extérieurement et intérieurement.

Cette antichambre sera, comme la glacière, recouverte d'une bonne couverture de chaume.

Quand les gelées viendront et que la glace aura 2 ou 4 pouces d'épaisseur et davantage, on commencera à emmagasiner. On placera les morceaux de glace le plus régulièrement possible. Les vides restants seront remplis avec de la neige, si on en a, ou avec de la glace pilée. S'il gèle fort, on pourra arroser et laisser toutes les issues ouvertes, de manière à ne faire qu'un bloc de glace et à geler le tout ensemble. Quand les premiers lits de glace auront atteint une hauteur de 10 à 12 pouces, on placera un garde-manger d'une forme quelconque, une barrique éfoncée, par exemple, vers le milieu du lit de glace et en face de la glacière; puis on continuera à emmagasiner la glace en entourant la barrique. Cette barrique servira à la conservation des aliments crus ou cuits.

On continuera à emmagasiner la glace jusqu'à ce qu'elle ait atteint une assez grande hauteur, ayant toujours bien soin de ne pas laisser de vides. Quand la hauteur voulue sera atteinte, on arrosera de nouveau, si la température le permet, de manière à souder ensemble par la glace tous les morceaux de glace, si c'est possible.

Quand la glacière sera remplie de glace et bien couverte, on rejettera tout autour la terre qu'on aura retirée de la fosse, de manière à faire un talus en terre de 15 à 20 pouces, bien tassé et bien construit, uni de manière à faciliter l'écoulement des eaux et pour enfermer hermétiquement la glacière par une porte grossière, si on veut qu'elle sera aussi recouverte de paille.

On ne devra pénétrer dans la glacière qu'avant et après le coucher du soleil, en ayant bien soin de renfermer sur soi la porte extérieure avant d'ouvrir la porte intérieure.

Cette manière de construire une glacière nous a paru, de toutes, la plus économique. Il y en a beaucoup d'autres plus coûteuses, sans doute, nous offrant plus de garantie de durée. La fosse, au lieu d'être tout bonnement un trou percé dans la terre, peut être revêtue de pierres ou de briques; au lieu d'un toit de chaume, on peut construire une voûte en pierres ou en briques; recouvrir cette voûte d'une couche de chaux pour la rendre imperméable et planter sur cette voûte très-élevée des arbustes ou semer du gazon. Mais le mode très-économique que nous proposons n'en est pas moins très-bon, et la glacière qu'on construira par ce procédé n'en sera pas moins excellente.

Choses et autres.

Le chemin du lac St. Jean.—Le département de l'Agriculture et des Travaux Publics vient de donner instruction aux gardiens des camps du chemin du lac St. Jean, de se rendre immédiatement à leurs postes respectifs. Nous sommes heureux d'apprendre, qu'en vertu de nouveaux arrangements, les voyageurs n'auront rien à payer à l'avenir, même en hiver, pour l'usage des camps et des écuries. Ceux qui auront la précaution d'emporter leurs provisions avec eux n'auront point de déboursés à faire le long de la route.

Il y a sur le nouveau chemin, dix camps situés de distance en distance, avec chacun une écurie. Le Gouvernement a fait placer des poêles, et dans les camps et dans les écuries, et l'on a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre le voyage du lac St. Jean le plus facile possible.

Il est probable que si M. d'Iberville eût rencontré autant de commodités sur sa route lorsqu'il partit de Québec pour les régions de la baie d'Hudson, il eût rebroussé chemin et eût jugé indigne de lui de voyager aussi facilement. Mais les d'Ibervilles sont rares de nos jours, et ceux qui veulent l'imiter, même en petit, comme M. Joseph Perrault, ont peine à conserver leur peau à pareil jeu. Moins fiers, les sports de Québec et les colons du Haut-Saguenay vont se croiser commodément au camp du lac Jacques-Cartier ou à la *Tente de Toile*. Nous y gagnerons des perdrix, du lard et d'autres provisions de bouche à bon marché, et les habitant du lac St. Jean en retireront aussi de grands avantages.—*L'Événement*.

RECETTES

Coulage des lessives.

On prend deux livres de savon, dont on fait avec un peu d'eau chaude, une bouillie qu'on étend de 70 gallons d'eau et à laquelle on ajoute une cuillerée à bouche d'es-sence de térébenthine et de 2 cuillerées d'ammoniaque (alkali). puis on fouette le tout avec un petit balai. L'eau doit être introduit au point seulement d'y tenir la main. On y introduit alors le linge sec, et l'y laisse macérer deux heures avant de le savonner; il faut avoir soin de couvrir le cuvier.

L'eau de savon peut-être réchauffée et servir une seconde fois, mais il faut y ajouter une seconde cuillerée d'ammoniaque. Après que le linge a été savonné, on le rince à l'eau tiède et on le passe au bleu.

Ce procédé épargne, comme on voit, beaucoup de temps, de travail et de combustible. Il fournit au linge un plus beau blanc que tout autre mode et n'exige pas de travail destructeur de la brosse.

Moyen de faire disparaître les taches d'encre.

S'il vous arrive de répandre de l'encre sur une étoffe en laine telle que tapis de chambre, ouverture de tabac, etc., enlevez, au moyen d'une cuillère, le plus d'encre que vous pourrez tirer, ensuite mêlez du sel et du poivre en égale quantité et couvrez avec cela toute la partie maculée en y mettant une bonne épaisseur de ce mélange. Au bout de quelques moments, lorsque le sel et le poivre auront absorbé l'encre, enlevez avec la brosse le mélange, légèrement; puis mettez-en d'autre en le brossant un peu plus fort. Répétez l'opération une troisième fois, en brossant plus fort encore.—*Journal de Québec*.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS DE PAYER
AU PLUS TOT.